

Délibération n° 18	Conseil Municipal du 5 Décembre 2016
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale
Objet : Suppression de postes dans la filière Administrative, Technique, Police Municipale et Médico-Social.	
Rapporteur : Monsieur CADET	
Synthèse de la délibération :	Afin de permettre l'avancement de grade de certains agents, il est nécessaire de procéder à la suppression de postes au tableau des effectifs.

Vu l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La Ville d'Etaples sur Mer souhaite une mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable du C.T.P en date du 30 Novembre 2016,

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la suppression de 58 postes à compter du 1^{er} Avril 2017 :

Administratif

- 3 Attachés à temps complet
- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet
- 11 Adjoints Administratifs de 2^{ème} Classe à temps complet

Technique

- 5 Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe à temps complet
- 35 Adjoints Techniques de 2^{ème} Classe à temps complet

Médico-Social

- 1 Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} Classe à temps complet

Police Municipale

- 2 Chefs de Police Municipale à temps complet
(Le grade de chef de police en catégorie C n'existe plus)

Le coût sera imputé au chapitre 012 article 64111

Le rapport est adopté à l'unanimité par **31 voix pour**.

Discussion

Madame VAMBRE s'étonne de la suppression de 35 postes d'adjoints techniques.

Monsieur CADET précise qu'il s'agit d'ajustement par rapport au nombre de postes réellement affectés.